

Roanne, le 17 janvier 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DP DU 13 JANVIER 2011

1 - Les élus CFDT demandent quelles sont les propositions de la Direction concernant l'emploi des séniors: temps partiel, postes aménagés...?

A.M.: Un accord est en cours de négociation au niveau central. Donc, on attend.

2 - Les élus CFDT demandent ce qui est prévu pour les entretiens de fin de carrière. Se feront-ils à la demande des salariés ou sur l'initiative de la Direction ? Remplaceront-ils les EAD ou en seront-ils un complément ? Qui les fera, le service RH ou le hiérarchique ?

A.M. : idem réponse précédente. Les entretiens de fin de carrière se feront sur l'initiative de la Direction,

Après intervention des élus CFDT concernant les cas de carrière longue, M. Marcon a précisé qu'il est prudent que le salarié se manifeste à la RH.

3 - Les élus CFDT demandent quel genre de revêtement est prévu pour les nouveaux accès à la CIRA ? S'agit-il de goudron, de gravillons, de sable, de gore compacté ou de goudron recyclé ? Le trajet sera-t-il propre ou boueux ?

A.M. : Le parcours sera propre. Il s'agira d'un revêtement bicouche constitué de goudron compacté en sous-couche et une couche de petits graviers rouges.

4 - Les élus CFDT demandent que le prestataire (Sodexho) choisi par la direction, fasse une information détaillée sur les modes d'utilisation des Cesu et des E-Cesu. Peut-on payer un prestataire de service en E-cesu, au même titre qu'en cesu ? Quels sont les frais applicables, et à la charge de qui? Nombre de questions nécessitent une explication.

Ces renseignements sont, sans doute, sur le site Sodexho, mais assez difficiles à trouver.

F.B. reconnaît qu'il y a des difficultés pour obtenir des réponses. Mais, le contrat ne prévoit pas d'information détaillée, et la direction n'interviendra pas auprès de Sodexho. Elle conseille l'utilisation des cesu papier.

La direction a choisi le prestataire Sodexho pour distribuer les CESU et elle ne semble pas prête à en évaluer la qualité de service. La CFDT est intervenue au siège pour améliorer l'information de l'utilisation du CESU. Il ne suffit pas pour un prestataire d'obtenir le marché, il lui faut en assurer la plus large utilisation possible.

5 - Les élus CFDT demandent comment la Direction justifie le fait que les formations bureautiques soient automatiquement imputées sur le DIF, sans l'avis du salarié ? Pour rappel, le texte de Légifrance précise dans sa partie: synthèse " le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser", puis, dans sa partie: mise en œuvre" La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur " .

Pour A.M., les demandes doivent correspondre à un besoin du poste tenu, pour passer au titre du DIF. Ce sont essentiellement des besoins informatiques et langues étrangères. C'est la vision du groupe. Cependant, si un salarié s'engage à quitter Nexter, il peut utiliser son DIF pour une formation nécessaire à sa nouvelle carrière.

M. Marcon ne répond pas à la question, pourtant posée par écrit et sans ambiguïté. Nous n'avons pas demandé quels sont les critères retenus par l'employeur pour accepter des formations au titre du DIF; nous avons demandé pourquoi il se permettait de mettre dans le DIF des formations dont les demandes n'étaient pas formulées par le salarié à ce titre là. Nous estimons que cette vision du groupe est très restrictive. Elle ne respecte pas l'esprit du texte de loi, et ne répond pas à l'attente des salariés.

6 - Les élus CFDT demandent si une date de remplacement de certaines unités centrales (comportant le n° de série 5000), qui devaient être changées en 09/2010 et reportées faute de crédit, est programmée ?

A.M.: Les PC fixes sont changés tous les 5 ans, et les portables tous les 3 ans. Le remplacement de ces unités centrales est planifié pour fin juin 2011.

7 - Les élus CFDT demandent où peuvent être conservés les outillages de maintenance de tous les véhicules, les matériels ou appareils utilisés pour les essais du BE, suite à la réduction des hauteurs de stockage des paletiers et la limitation des surfaces de stockage ?

A.M.: Cette question relève du SDI. Il y a de la place qui se libère avec le transfert du S-E du Bt Leclerc vers le Bt 119. Le client sera consulté sur la conservation ou la destruction du matériel Leclerc. Il y a aussi des éléments que personne ne sait identifier: ils seront détruits. Si chacun fait du ménage, nous avons de la place.

Jetons, éliminons...Le passé nous a pourtant montré qu'une fois jetés, certains outillages doivent être rachetés, car soudain devenus indispensables.

8 - Les élus CFDT demandent le déplacement de téléviseurs installés dans des endroits peu pratiques (ligne Caesar, plateau sud...), voire dangereux (derrière le rideau à MCO Systems).

A.M. :OK pour optimiser le positionnement de certains téléviseurs avec priorité à celui du plateau sud, puis celui de l'accueil.

S'il est exact que les élus CHSCT ont été informés du projet d'installation de téléviseurs, leur positionnement n' a été décidé que par la seule direction. On voit le résultat.

9 - Les élus CFDT demandent si la Direction a de nouvelles informations récentes sur la livraison du chariot TITAN, prévue d'ici la fin du mois?

A.M. : La société TITAN a de très gros problèmes économiques. Elle fait partie du groupe GIMAEX qui a repris le contrat de notre chariot dans les mêmes termes. Nous nous attendons, quand même, à avoir un retard de livraison.

Ce chariot finira-t-il par arriver? D'ici là, les personnels auront encore la possibilité de respirer les gaz d'échappement en toute la liberté.